

PREMIÈRES AFFECTATIONS DES CONTRÔLEURS FILIERE FISCALE

2/ Conseils pratiques

RÉDACTION DES VŒUX SUR AGORA

- Prendre le temps de la réflexion pour délimiter le champ de toute demande de mutation.
- Réunir toutes les pièces justificatives.
- Bien étudier la «géographie DGFIP» pour couvrir tout le terrain nécessaire mais seulement le terrain nécessaire. Prendre en compte le fait que certaines résidences comportent des postes dépendant de plusieurs directions.

Vérifiez en tout premier lieu que les éléments de votre situation personnelle sont bien à jour. Les informations d'état-civil et autres renseignements ne sont pas toujours reportées avec exactitude sur Agora-fiche de vœux. **Attention, ne faites pas de modification vous-même, mais signalez-le à la Direction de l'ENI.**

● Saisir vos vœux

Constitution des vœux

Nous vous conseillons d'aller en premier sur les résidences que vous souhaitez solliciter (en tapant la 1ère lettre lorsqu'on est dans le menu, on limite les «coups d'ascenseur»), ce qui limite ensuite le nombre de directions proposées (deuxième gain de temps) et procure l'avantage de présenter toutes les directions ayant des implantations sur cette même résidence. En effet, une même résidence peut recouper des postes relevant d'une DSF, d'un CSI, d'une Dircofi....

Après chaque sélection, l'écran revient en haut de page. En se servant de la zone «**Cliquer ici pour atteindre le bloc de saisie**» on gagne beaucoup de temps, c'est bien plus rapide qu'avec la roulette ou l'ascenseur.

Insertion de vœux

Sauf indication expresse, les vœux se positionnent les uns après les autres, en ordre croissant. Il est cependant possible d'insérer un vœu parmi les autres en indiquant dans la case «rang» le numéro auquel on désire le voir apparaître. Le vœu initialement numéroté N prendra le numéro N+1.

Tri des vœux


Il est possible d'inverser deux vœux. Il faut procéder de la manière suivante :

- se positionner sur un des vœux à inverser, de manière à voir apparaître la «petite main»,
- cliquer,
- accéder au bloc de saisie, dans lequel on retrouve les données correspondantes à la ligne ainsi sélectionnée,
- changer le numéro du rang.

ATTENTION :

En procédant ainsi, on inverse les vœux. Cela signifie, par exemple, que le vœu 18 vient remplacer le vœu 4, mais parallèlement, le vœu 4 va se repositionner en 18... Cette manipulation ne convient donc que pour des vœux contigus.

Dans tous les autres cas, pour déplacer des vœux, il faut recourir à la procédure suivante :

- supprimer le vœu mal positionné (icône  en bout de ligne),
- recréer la ligne ainsi supprimée,
- indiquer le numéro du rang auquel on veut placer ce vœu.

● La priorité pour rapprochement externe

Tout agent souhaitant bénéficier de la priorité au titre d'un rapprochement doit renseigner la rubrique «Priorités» de l'espace de navigation.

- Cocher «externe» sur la première ligne du cadre priorité pour rapprochement,
 - cocher ensuite le type de situation concernée (priorité de conjoint **O**, de pacs **O**, de concubin **O**, familial **O**).
- Dans le cadre suivant «rapprochement externe» :
- indiquer le département (d'exercice de la profession du conjoint ou du domicile, si limitrophe),
 - cocher la case «**oui**» de la rubrique Avec maintien à la résidence de (indiquer la commune d'exercice de la profession du conjoint ou du domicile),
 - cocher la case «**oui**» de la rubrique «y compris EDRA» afin d'avoir le maximum de chances d'obtenir le rapprochement.

Exemple : si un agent met successivement «externe» - «concubin» - «Rhône» - «maintien résidence de Lyon - oui y compris EDRA», il pourra figurer au projet de mouvement de la manière suivante : - sans résidence - ALD (ou EDRA). Ensuite, entre le projet et le mouvement définitif, l'administration pourra éventuellement - en cas de vacance sur Lyon et sous certaines conditions, procéder au rapprochement interne sur Lyon dans la foulée du rapprochement externe.

● Quelques conseils pratiques

Enregistrer. Compte tenu du risque d'un bug du réseau, nous vous conseillons de procéder à un enregistrement régulier.

Envoi de la demande. En principe, la demande est transmise par voie dématérialisée, via l'icône «Transmettre». Mais selon toute vraisemblance, vos affectations seront encore traitées en papier cette année.

Très important : Pensez absolument à conserver une copie de votre demande (75 ST «pdf») et transmettez sans tarder au syndicat un exemplaire validé par la Direction, avec vos coordonnées téléphoniques personnelles où l'on pourra vous joindre durant votre stage.

● Rédaction des vœux : comment ça marche ?

Les contrôleurs stagiaires qui souhaitent couvrir toutes les possibilités d'accès :

■ **A une résidence, doivent :**

- énumérer la totalité des postes qui leur sont ouverts de par leur formation ENI dans l'ordre de leurs préférences,
- ajouter les postes à profil ou à avis implantés à cette résidence,
- une ligne ALD.

S'il existe des services d'une DIRCOFI, d'une école ou d'une direction spécialisée à la même résidence, l'agent doit les demander expressément.

■ **A un département, doivent :**

- énumérer la totalité des résidences de ce département dans l'ordre de leurs préférences (et naturellement tous les postes de ces résidences voir ci-dessus),
- puis une ligne EDRA sans résidence et ALD sans résidence.

S'il existe le service d'une DIRCOFI, d'une école ou d'une direction spécialisée dans une ou plusieurs résidences du département, le stagiaire doit les demander expressément.

Exemple

- Les mentions : «**Dir Région Finances Publiques Rhône-Alpes et Rhône...**» dans les exemples ci-dessous **ne couvrent pas** les possibilités d'affectation sur les résidences et structures de **la DIRCOFI de Rhône Alpes Bourgogne**, ni sur celles de certaines Directions spécialisées. Il faut les solliciter sur une ou des lignes différentes.
- **Des formules précises** doivent être utilisées par les stagiaires qui sollicitent une mutation ou une affectation dans le cadre **des priorités**.

RÉDACTION DES VŒUX				L'AGENT QUI RÉDIGE AINSI UNE LIGNE DE LA DEMANDE :
AGENTS DE CATÉGORIE B				
DSF	Dir Région Finances Publiques Rhône Alpes et Rhône	LYON	FIPER	Sollicite une affectation nationale dans la structure FIPER de Lyon . Au niveau local, il déposera une fiche de vœux et obtiendra un poste fixe dans un service (IAD, FI) d'un des CDI de Lyon. Exemple : Lyon-CDI, Lyon Lacassagne- FI.
DSF		LYON	ALD	Sollicite une affectation « à la disposition du directeur » sur la résidence de Lyon et uniquement sur LYON . L'agent ne peut pas être titulaire d'un poste même à l'issue du mouvement local. Ces nominations (ALD à résidence) sont prévues au niveau national pour compenser les pertes d'effectifs liées notamment aux différentes mesures à caractère social (travail à temps partiel, CPA, etc...).
DSF		Sans résidence	EDRA	Sollicite une affectation dans la structure EDRA qui couvre l'ensemble du département du Rhône . L'agent peut être appelé à intervenir sur toutes les résidences du département et bénéficiera à ce titre d'un régime indemnitaire spécifique.
DSF		Sans résidence	ALD	Sollicite une affectation « à la disposition du Directeur » sur tout le département du Rhône. L'agent peut être appelé à intervenir sur l'ensemble du département selon les nécessités de service et les décisions du Directeur. L'ALD au Département ou à Résidence ne bénéficie pas d'un régime indemnitaire spécifique lié à sa mobilité.

FICHE DE MUTATION

Fiche de mutation n°75T-Campagne de mutation 2011 -

1 - INFORMATIONS AGENT N° DGI : 223529 Nom patronymique : DESBIJOUX Prénom : MICHEL Date de naissance : ILLE ET VILAINE Dépt. de naissance : Profession du conjoint, concubin ou pacsé : MAREYEUSE Adresse 1 Numéro : Code Postal : 35400		Nom marital (ou usuel) : Situation familiale : MARIÉ Nombre d'enfants à charge : 2 Voie ou rue : RUE DU GLOBE Complément d'adresse : BAT «LE SLOOP» Commune du domicile : SAINT MALO	
2 - INFORMATIONS CARRIERE Grade : Résidence administrative :			
3 - PRIORITES DEMANDEES : Je demande le bénéfice des priorités suivantes :			
a Priorité pour rapprochement de conjoint <input checked="" type="checkbox"/> de concubin <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> familial <input type="checkbox"/> Informatique (A., B,C) <input type="checkbox"/>			
Nom et prénom du conjoint, concubin, pacsé ou soutien de famille : ENOR ESTHER Commune d'exercice de la profession du conjoint, concubin ou pacsé : SAINT MALO Code postal : Externe <input checked="" type="checkbox"/> Au département de : ILLE ET VILAINE y compris sur EDRA <input checked="" type="checkbox"/> Avec examen <input checked="" type="checkbox"/> A la résidence de : SAINT MALO Interne <input type="checkbox"/> (pour les agents déjà dans le département) Du lieu de travail du conjoint, concubin, pacsé <input type="checkbox"/> A la résidence de : du domicile <input type="checkbox"/>			
b. Priorité suite à réorganisation administrative / droit à maintien sur un poste ou retour à l'ancienne résidence 1) Priorité sur le poste <input type="checkbox"/> 2) Priorité sur le dernier emploi vacant <input type="checkbox"/> A la résidence de : 3) Garantie de maintien à la résidence <input type="checkbox"/> A la résidence de :			
c. Priorité pour agent handicapé <input type="checkbox"/> Au département de :			
d. Priorité pour soins à enfant atteint d'une invalidité <input type="checkbox"/> A la résidence de :			
e. Priorité pour originaire D.O.M <input type="checkbox"/>			
4 - QUALIFICATION Nature : Date de prise de fonction dans cette qualification :		5 - EN CAS DE POSITION EN COURS Date de réintégration souhaitée :	
6 - SITUATION D'INCOMPATIBILITE (cat A et B) Motif d'incompatibilité : <input type="checkbox"/> Je demande à bénéficier de la dispense prévue <input type="checkbox"/> Fonctions électives <input type="checkbox"/>		7 - DEMANDE LIEE AVEC Nom : Prénom : Grade : N° DGI :	
8 - MOUVEMENTS DE CATEGORIE C Je souhaite l'examen de ma demande : 1) au mouvement général et au mouvement complémentaire du 1/01/N+1 <input type="checkbox"/> 2) au mouvement général exclusivement <input type="checkbox"/> 3) au mouvement complémentaire du 1/01/ N+1 exclusivement <input type="checkbox"/>		9 - DEMANDE CONSERVATOIRE <input type="checkbox"/>	
Nombre d'intercalaires : Nombre de vœux sollicités : A , le signature de l'agent :		10 - Avis, date et signature du directeur 11 - Avis favorable pour les postes à avis et à profil <input type="checkbox"/>	

Année 2011

Intercalaire n° 0

Nom patronymique Prénom		DESBIJOUX MICHEL		Nom Marital (ou usuel)		
Grade : CONTROLEUR C2		Echelon : 1		N° DGI		DGI000000 223529
Affectations sollicitées dans l'ordre décroissant des préférences						
Rang	Direction	Résidence	Désignation du poste	Avis ou profil	Priorité sur le poste	Réservé DG
1	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX ILLE-ET-VILAINE	SAINT-MALO	FISCALITE PERSONNELLE	-	non	
2	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX ILLE-ET-VILAINE	SAINT-MALO	CONSERVATION DES HYPOTHEQUES	-	non	
3	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX ILLE-ET-VILAINE	SAINT-MALO	AGENT A LA DISPOSITION DU DIRECTEUR	-	non	
4	DIR DEPT FINANCES PUBLIQUES COTES-D'ARMOR	DINAN	FISCALITE PERSONNELLE	-	non	
5	DIR DEPT FINANCES PUBLIQUES COTES-D'ARMOR	DINAN	CONSERVATION DES HYPOTHEQUES	-	non	
6	DIR DEPT FINANCES PUBLIQUES COTES-D'ARMOR	DINAN	CONSERVATION HYPOTHEQUES - CHEF DE CONTROLE	profil	non	
7	DIR DEPT FINANCES PUBLIQUES COTES-D'ARMOR	DINAN	AGENT A LA DISPOSITION DU DIRECTEUR	-	non	
8	DIR DEPT FINANCES PUBLIQUES COTES-D'ARMOR	SAINT-BRIEUC	FISCALITE PERSONNELLE	-	non	
9	DIR DEPT FINANCES PUBLIQUES COTES-D'ARMOR	SAINT-BRIEUC	DIRECTION	-	non	
10	DIR DEPT FINANCES PUBLIQUES COTES-D'ARMOR	SAINT-BRIEUC	CONSERVATION DES HYPOTHEQUES	-	non	
11	DIRECTION DE CONTROLE FISCAL OUEST	SAINT-BRIEUC	CONTROLE FISCAL (CATEGORIE B)	-	non	
12	DIR DEPT FINANCES PUBLIQUES COTES-D'ARMOR	SAINT-BRIEUC	AGENT A LA DISPOSITION DU DIRECTEUR	-	non	
13	DIRECTION DE CONTROLE FISCAL OUEST	SAINT-BRIEUC	AGENT A LA DISPOSITION DU DIRECTEUR	-	non	
14	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX ILLE-ET-VILAINE	RENNES	DIRECTION	-	non	
15	DIRECTION DE CONTROLE FISCAL OUEST	RENNES	CONTROLE FISCAL (CATEGORIE B)	-	non	
16	DIRECTION DE CONTROLE FISCAL OUEST	RENNES	DIRECTION	-	non	
17	DIRECTION NATIONALE D'ENQUETES FISCALES	RENNES	TOUS SERVICES	profil	non	
18	ECOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES	RENNES	DIRECTION	-	non	
19	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX ILLE-ET-VILAINE	RENNES	FISCALITE PERSONNELLE	-	non	
20	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX ILLE-ET-VILAINE	RENNES	SERVICES COMMUNS	-	non	
21	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX ILLE-ET-VILAINE	RENNES	CONSERVATION DES HYPOTHEQUES	-	non	

Fiche de Mutation N°75 T

Code direction :

MOUVEMENT 1ERES AFFECTATIONS CTL STAGIAIRES (21) / n° sériel 001 / année 2011

Demande EN COURS le 30/12/2010 à 14:36

Année 2011

Intercalaire n° 1

Nom patronymique	DESBIJOUX		Nom Marital (ou usuel)			
Prénom	MICHEL					
Grade : CONTROLEUR C2	Echelon : 1		N° DGI	DGI000000223529		
Affectations sollicitées dans l'ordre décroissant des préférences						
Rang	Direction	Résidence	Désignation du poste	Avis ou profil	Priorité sur le poste	Réservé DG
22	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX ILLE-ET-VILAINE	RENNES	CONSERVATION HYPOTHÈQUES - CHEF DE CONTROLE	profil	non	
23	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX ILLE-ET-VILAINE	RENNES	AGENT A LA DISPOSITION DU DIRECTEUR	-	non	
24	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX ILLE-ET-VILAINE	SANS RESIDENCE	AGENT A LA DISPOSITION DU DIRECTEUR	-	non	
25	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX ILLE-ET-VILAINE	SANS RESIDENCE	ECHELON DEPART DE RENFORT ET D'ASSISTANCE	-	non	
26	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX ILLE-ET-VILAINE	SANS RESIDENCE	RAPPROCHEMENT	-	non	
27	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE VERSAILLES	VERSAILLES	SECTIONS ADMINISTRATIVES	-	non	
28	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX YVELINES	VERSAILLES	FISCALITE PERSONNELLE	-	non	
29	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX YVELINES	VERSAILLES	DIRECTION	-	non	
30	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX YVELINES	VERSAILLES	SERVICES COMMUNS	-	non	
31	DIR REGION FINANCES PUBLIQUES ILE-DE-FRANCE ET PARIS EX757	PARIS 15EME ARRONDISSEMENT	FISCALITE PERSONNELLE	-	non	
32	DIR REGION FINANCES PUBLIQUES ILE-DE-FRANCE ET PARIS EX757	PARIS 15EME ARRONDISSEMENT	SERVICES COMMUNS	-	non	
33	DIR REGION FINANCES PUBLIQUES ILE-DE-FRANCE ET PARIS EX758	PARIS 14EME ARRONDISSEMENT	FISCALITE PERSONNELLE	-	non	
34	DIR REGION FINANCES PUBLIQUES ILE-DE-FRANCE ET PARIS EX757	PARIS 7EME ARRONDISSEMENT	FISCALITE PERSONNELLE	-	non	
35	DIR REGION FINANCES PUBLIQUES ILE-DE-FRANCE ET PARIS EX757	PARIS 7EME ARRONDISSEMENT	SERVICES COMMUNS	-	non	
36	DIR REGION FINANCES PUBLIQUES ILE-DE-FRANCE ET PARIS EX757	PARIS	AGENT A LA DISPOSITION DU DIRECTEUR	-	non	
37	DIR REGION FINANCES PUBLIQUES ILE-DE-FRANCE ET PARIS EX757	SANS RESIDENCE	AGENT A LA DISPOSITION DU DIRECTEUR	-	non	

 A
Signature de l'agent :

Année 2011

Intercalaire n° 0

Nom patronymique	DESBIJOUX	Nom Marital (ou usuel)	
Prénom	MICHEL		
Grade : CONTROLEUR C2	Echelon : 1	N° DGI	DGI000000223529

Affectations sollicitées dans l'ordre décroissant des préférences

Rang	Direction	Résidence	Désignation du poste	Avis ou profil	Priorité sur le poste	Réservé DG
1	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX ILLE-ET-VILAINE	SAINT-MALO	FISCALITE PROFESSIONNELLE	-	non	
2	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX ILLE-ET-VILAINE	SAINT-MALO	CONSERVATION DES HYPOTHEQUES	-	non	
3	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX ILLE-ET-VILAINE	SAINT-MALO	AGENT A LA DISPOSITION DU DIRECTEUR	-	non	
4	DIR DEPT FINANCES PUBLIQUES COTES-D'ARMOR	DINAN	FISCALITE PROFESSIONNELLE	-	non	
5	DIR DEPT FINANCES PUBLIQUES COTES-D'ARMOR	DINAN	CONSERVATION DES HYPOTHEQUES	-	non	
6	DIR DEPT FINANCES PUBLIQUES COTES-D'ARMOR	DINAN	CONSERVATION HYPOTHEQUES - CHEF DE CONTROLE	profil	non	
7	DIR DEPT FINANCES PUBLIQUES COTES-D'ARMOR	DINAN	AGENT A LA DISPOSITION DU DIRECTEUR	-	non	
8	DIR DEPT FINANCES PUBLIQUES COTES-D'ARMOR	SAINT-BRIEUC	FISCALITE PROFESSIONNELLE	-	non	
9	DIR DEPT FINANCES PUBLIQUES COTES-D'ARMOR	SAINT-BRIEUC	BRIGADE DE CONTROLE ET DE RECHERCHES	avis	non	
10	DIR DEPT FINANCES PUBLIQUES COTES-D'ARMOR	SAINT-BRIEUC	DIRECTION	-	non	
11	DIR DEPT FINANCES PUBLIQUES COTES-D'ARMOR	SAINT-BRIEUC	CONSERVATION DES HYPOTHEQUES	-	non	
12	DIRECTION DE CONTROLE FISCAL OUEST	SAINT-BRIEUC	CONTROLE FISCAL (CATEGORIE B)	-	non	
13	DIR DEPT FINANCES PUBLIQUES COTES-D'ARMOR	SAINT-BRIEUC	AGENT A LA DISPOSITION DU DIRECTEUR	-	non	
14	DIRECTION DE CONTROLE FISCAL OUEST	SAINT-BRIEUC	AGENT A LA DISPOSITION DU DIRECTEUR	-	non	
15	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX ILLE-ET-VILAINE	RENNES	DIRECTION	-	non	
16	DIRECTION DE CONTROLE FISCAL OUEST	RENNES	CONTROLE FISCAL (CATEGORIE B)	-	non	
17	DIRECTION DE CONTROLE FISCAL OUEST	RENNES	DIRECTION	-	non	
18	DIRECTION NATIONALE D'ENQUETES FISCALES	RENNES	TOUS SERVICES	profil	non	
19	ECOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES	RENNES	DIRECTION	-	non	
20	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX ILLE-ET-VILAINE	RENNES	FISCALITE PROFESSIONNELLE	-	non	
21	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX ILLE-ET-VILAINE	RENNES	SERVICES COMMUNS	-	non	

FIPRO

Rang	Direction	Résidence	Désignation du poste	Avis ou profil	Priorité sur le poste	Réservé DG
22	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX ILLE-ET-VILAINE	RENNES	CONSERVATION DES HYPOTHEQUES	-	non	
23	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX ILLE-ET-VILAINE	RENNES	CONSERVATION HYPOTHÈQUES - CHEF DE CONTROLE	profil	non	
24	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX ILLE-ET-VILAINE	RENNES	AGENT A LA DISPOSITION DU DIRECTEUR	-	non	
25	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX ILLE-ET-VILAINE	SANS RESIDENCE	AGENT A LA DISPOSITION DU DIRECTEUR	-	non	
26	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX ILLE-ET-VILAINE	SANS RESIDENCE	ECHELON DEPART DE RENFORT ET D'ASSISTANCE	-	non	
27	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX ILLE-ET-VILAINE	SANS RESIDENCE	RAPPROCHEMENT	-	non	
28	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE VERSAILLES	VERSAILLES	SECTIONS ADMINISTRATIVES	-	non	
29	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX YVELINES	VERSAILLES	FISCALITE PROFESSIONNELLE	-	non	
30	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX YVELINES	VERSAILLES	BRIGADE DE CONTROLE ET DE RECHERCHES	avis	non	
31	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX YVELINES	VERSAILLES	DIRECTION	-	non	
32	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX YVELINES	VERSAILLES	SERVICES COMMUNS	-	non	
33	DIR REGION FINANCES PUBLIQUES ILE-DE-FRANCE ET PARIS EX757	PARIS 15EME ARRONDISSEMENT	FISCALITE PROFESSIONNELLE	-	non	
34	DIR REGION FINANCES PUBLIQUES ILE-DE-FRANCE ET PARIS EX757	PARIS 15EME ARRONDISSEMENT	SERVICES COMMUNS	-	non	
35	DIR REGION FINANCES PUBLIQUES ILE-DE-FRANCE ET PARIS EX758	PARIS 14EME ARRONDISSEMENT	FISCALITE PROFESSIONNELLE	-	non	
36	DIR REGION FINANCES PUBLIQUES ILE-DE-FRANCE ET PARIS EX757	PARIS 7EME ARRONDISSEMENT	FISCALITE PROFESSIONNELLE	-	non	
37	DIR REGION FINANCES PUBLIQUES ILE-DE-FRANCE ET PARIS EX757	PARIS 7EME ARRONDISSEMENT	SERVICES COMMUNS	-	non	
38	DIR REGION FINANCES PUBLIQUES ILE-DE-FRANCE ET PARIS EX757	PARIS	BRIGADE DE CONTROLE ET DE RECHERCHES	avis	non	
39	DIR REGION FINANCES PUBLIQUES ILE-DE-FRANCE ET PARIS EX757	PARIS	AGENT A LA DISPOSITION DU DIRECTEUR	-	non	
40	DIR REGION FINANCES PUBLIQUES ILE-DE-FRANCE ET PARIS EX757	SANS RESIDENCE	AGENT A LA DISPOSITION DU DIRECTEUR	-	non	
41	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX ILLE-ET-VILAINE	RENNES	BRIGADE DE CONTROLE ET DE RECHERCHES	avis	non	

A _____, le
Signature de l'agent :

L'ÉLABORATION DU MOUVEMENT

Les 16, 17 et 18 juin 2011 : CAP de titularisation des contrôleurs stagiaires. Le rang de classement (non bonifié) devient définitif.

Le 1er juillet 2011 : Publication du projet de 1ères affectations.

Les 4 (a-m), 5 et 6 C'est la période de consultation où les élus en CAP préparent la CAP du 6 juillet.

juillet (matin) 2011 : Les contrôleurs stagiaires ont diverses possibilités :

— Ils peuvent saisir les élus du SNUI pour obtenir des précisions sur leur situation ou leur demander d'intervenir lors de la CAP pour revoir leur affectation (rapprochements non satisfaits, problème à caractère social ou familial grave, anomalie constatée dans le projet,...).

— Ils peuvent adresser par fax à la Direction Générale une déclaration (annexe 3) par laquelle ils indiquent être satisfaits de l'affectation proposée et renoncer à voir celle-ci examinée lors de la CAP.

— Ils peuvent enfin attendre une éventuelle modification de l'affectation proposée (seules les lignes précédant le voeu obtenu sont examinées) sur un poste devenu disponible par effet de cascade.

Le 6 juillet 2011 (a-m) : CAP

Le 8 juillet 2011 : **Le projet devient définitif.** C'est seulement à ce moment là que sont connues les modifications intervenues suite à la CAP;

exemple : le stagiaire classé 350ème obtenait «A la disposition Hauts-de-Seine Nord» au projet. Suite à la CAP, il obtient le rapprochement «A la disposition» dans l'Eure-et-Loir.

En cascade, le stagiaire classé 351ème pourra obtenir «A la dispo Hauts-de-Seine Nord» s'il a sollicité ce voeu sur une ligne placée avant l'affectation qui lui a été indiquée au projet.

Lui-même libérant un poste, plusieurs stagiaires verront leur affectation modifiée, sauf s'ils ont fait connaître leur intention dès la publication du projet de renoncer à une «cascade» éventuelle (en transmettant à la DG l'annexe «3» qui figure page 26 du guide remis par l'ENI).

Attention : si une demande est trop restreinte et qu'il n'y a pas de possibilité d'affectation sur les voeux sollicités, la demande est mise de côté et sera reprise ensuite pour une affectation d'office sur les postes restant disponibles après l'examen de toutes les autres demandes.

Il est donc très important d'étendre sa demande sur plusieurs résidences et plusieurs départements pour éviter une affectation d'office. Compte tenu de la proportion des postes offerts en région Ile-de-France, les lauréats du concours à affectation nationale, en fonction de leur classement, pourraient obtenir des postes uniquement situés en province.

Le rôle des élus en CAP

Les élus de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires vérifient chaque copie leur ayant été confiée par les contrôleurs stagiaires. Ils sont ainsi à même d'apporter une réponse aux interrogations des agents, demander des éclaircissements à la Direction Générale, et préparer leurs interventions en séance pour évoquer les dossiers de façon individuelle. Ils informeront à partir du 8 juillet 2011 tous les adhérents de leur affectation définitive.

LA SUITE DU MOUVEMENT AU PLAN LOCAL

Après le mouvement des premières affectations, se tient dans chaque direction une CAP locale chargée d'affecter les agents sur des postes au sein de la résidence et de la structure. Participent à ce mouvement :

- les agents déjà en poste et qui désirent en changer dans la même structure ;
- les agents mutés ou affectés dans le département.

Les agents ne peuvent demander et obtenir un poste que dans la résidence et la structure attribuées au niveau national (un agent affecté en FIPRO pourra changer de SIE ou d'ICE mais ne pourra pas demander un secteur d'assiette). Le mouvement local est élaboré de la même manière que le mouvement national en essayant de faire respecter la formation reçue à l'ENI.

L'affectation devient définitive après la réunion de la CAP.

Elle prend effet au 1er septembre 2011 et entraîne certaines conséquences :

- L'agent affecté est obligé de rejoindre le poste qui lui a été attribué.
- Il est alors agent titulaire de la DGFIP. Il pourra bénéficier des mêmes droits que les collègues plus anciens et de ce fait, déposer une demande de mutation pour l'année suivante.
- Un agent à qui l'affectation poserait de gros problèmes (éloignement, enfants à charge) peut demander une mise en disponibilité pour raison familiale. Il est dans l'intérêt de l'agent de rejoindre son poste d'affectation, ne serait-ce que pour quinze jours. Il pourra ainsi participer au mouvement général de l'année suivante. S'il ne fait pas de demande pour le mouvement général suivant, il sera réintégré à la fin de sa mise en disponibilité sur la résidence de sa première affectation.
- Les agents qui ont effectué leur stage pratique avant le stage théorique, sont logés pour la première affectation à la même enseigne que les stagiaires de la promotion.

CONSEIL TRÈS IMPORTANT

Etends le plus possible ta demande (surtout si tu penses être mal classé). Le fait de souscrire une demande étendue peut te permettre d'éviter une affectation d'office. Pense à bien classer les vœux dans l'ordre de PREFERENCE.

Il est donc important d'élargir au maximum les vœux sollicités au plan national (concours national) ou Paris et banlieue (concours IDF).

A titre d'exemple, pour la promo 2009/2010, 23 agents issus du CONCOURS NATIONAL ont été affectés d'office : 2 sur l'Aisne, 3 sur les Alpes-Maritimes, 7 sur l'Isère, 1 sur la Meuse, 4 sur la Moselle, 3 sur la Savoie et 3 sur les Vosges.

CONCOURS RIF : 13 agents mutés d'office à raison de 11 sur la Seine Saint-Denis et 2 sur le Val d'Oise.

Un agent classé 100ème primera, pour un poste qu'il aura demandé en 50ème position, le collègue, classé 101ème, qui aura demandé ce poste en première position, ou celui classé 80ème qui ne l'aura pas demandé.



QUESTIONS RÉPONSES

■ *Je dois déposer ma demande quand ?*

- le 15 février 2011 au plus tard.

Sur le double que je transmets à l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, j'indique mon adresse personnelle et les numéros de téléphone où je pourrai être joint pendant mon stage pratique... Ce double doit être la copie conforme de la demande déposée (75 ST «pdf») et être accompagné des mêmes pièces justificatives.

■ *Je connaîtrai mon affectation à quelle date ?*

- le vendredi 1er juillet 2011.

- la Direction Générale diffuse le projet à 17 heures sur Ulysse,
- sur www.snuisudtresor.fr (accessible depuis le réseau intranet DGFiP, dans l'après-midi),
- par téléphone au siège de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires (voir numéros ci-dessous).

■ *Qu'est-ce qu'un projet ?*

Le projet n'est qu'une première image du mouvement de première affectation ; ce n'est qu'après la CAP et les interventions des représentants des personnels que la Direction Générale fait connaître le mouvement définitif, vous pouvez donc avoir obtenu votre 50ème ligne au projet, et finalement être muté sur votre 10ème ligne après la CAP. Attendez le résultat définitif avant de prendre des dispositions pour organiser votre départ.

■ *La CAP se tiendra quand ?*

- la consultation : les 4 a-m et 5 juillet 2011.
- la CAP : le mercredi 6 juillet 2011.

■ *Le résultat définitif sera connu quel jour ?*

- le vendredi 8 juillet 2011.

■ *Comment joindre l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires pour ma mutation ?*

- par téléphone au 01.44.64.64.44

ou directement les camarades de la gestion B au : 01.44.64.64.24
01.44.64.64.25

- par FAX au 01.43.48.96.16. (ou 01.44.64.64.40)

Une permanence est assurée au Bureau national à compter du LUNDI 4 JUILLET 2011 par les CAPIS-
TES et des contrôleurs stagiaires de votre promotion.

■ *Quand contacter les représentants de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires pour évoquer mon dossier à la CAP ?*

- à compter du 4 juillet et jusqu'au 5 juillet 2011 au soir.
(impérativement, la CAP commençant le 6 juillet).

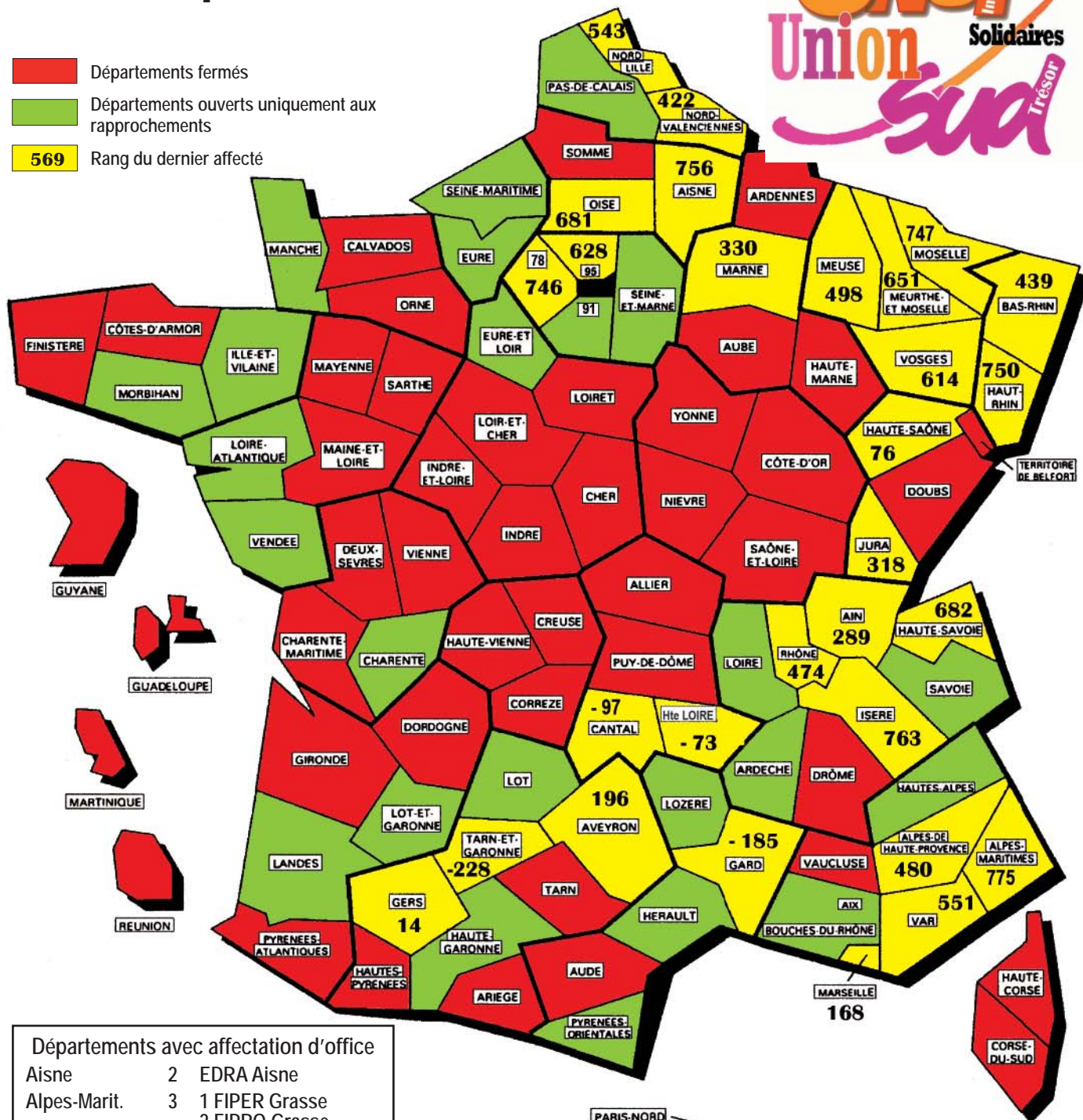
1ères affectations des contrôleurs stagiaires

(hors contractuels handicapés)

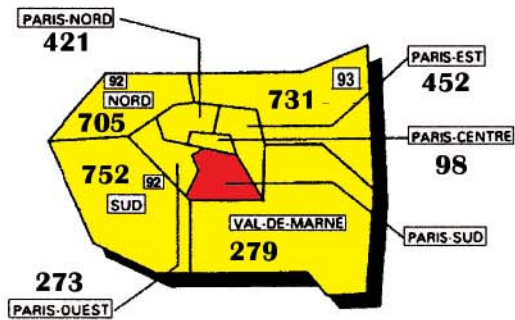
Carte après CAP - Promo 2009-2010



- Départements fermés
- Départements ouverts uniquement aux rapprochements
- 569 Rang du dernier affecté



Départements avec affectation d'office	
Aisne	2 EDRA Aisne
Alpes-Marit.	3 1 FIPER Grasse 2 FIPRO Grasse
Isère	7 EDRA Isère
Meuse	1 EDRA Meuse
Moselle	4 EDRA Moselle
Savoie	3 EDRA Savoie
Vosges	3 EDRA Vosges
Seine-St-Denis	11 EDRA Seine-St-Denis
Val-d'Oise	2 1 EDRA Val-d'Oise 1 FIPRO Garges

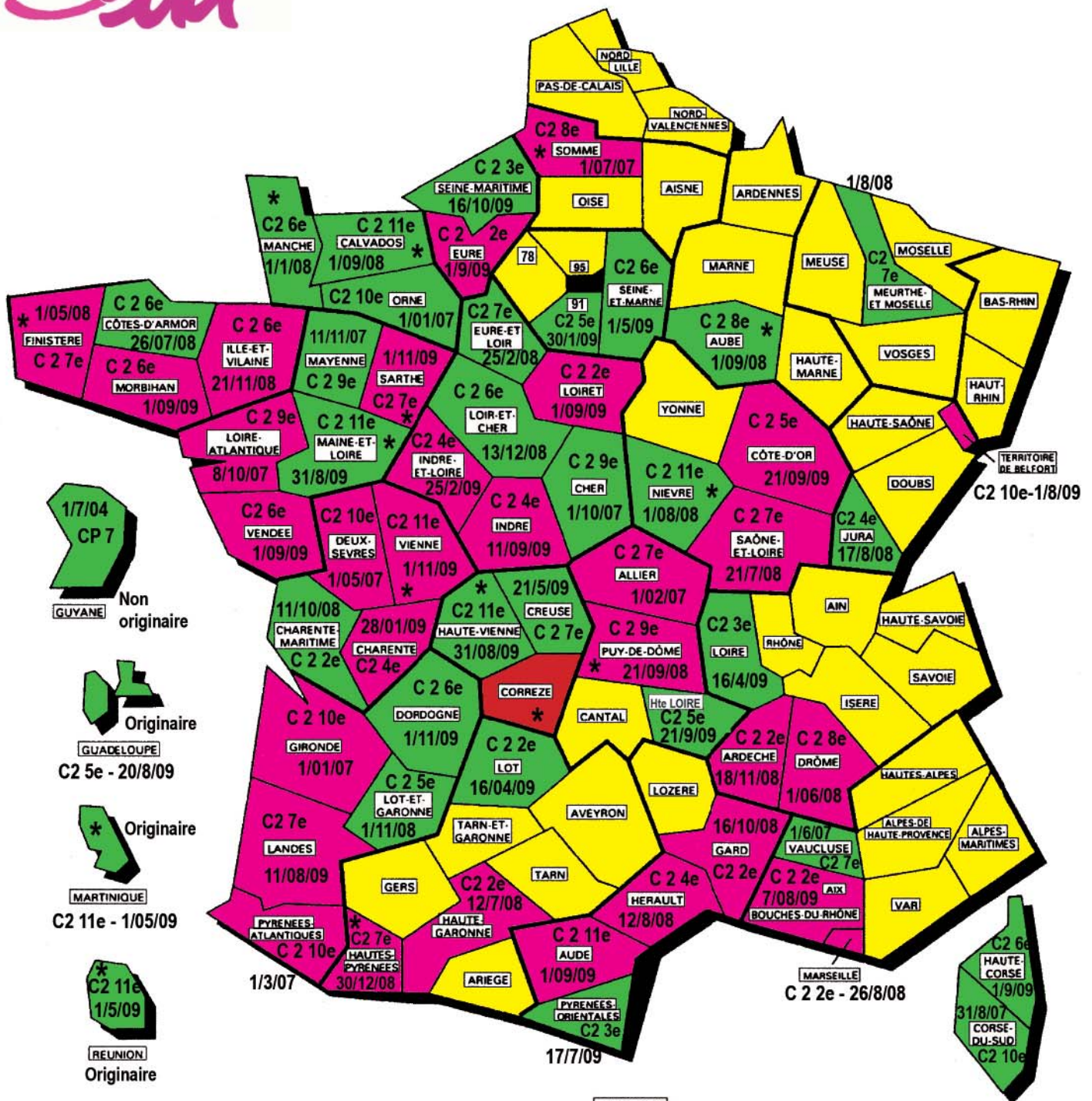


Affectation en Ile-de-France du concours national

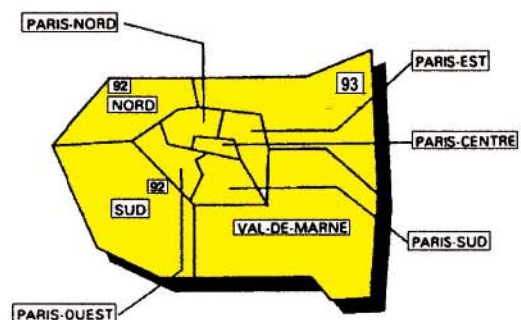
Pour les lauréats issus du concours à affectation nationale, seuls ceux sollicitant la priorité pour rapprochement de conjoints, ont obtenu une affectation francilienne.

Mouvement B 2010 après CAP

Filière fiscale (hors postes Domaines)



- Départements fermés.
- Départements ouverts
- C 2 ... Dernier agent rentré en liste normale
- C 2 ... Dernier agent rentré sur un poste EDRA
- * Rapprochements en attente



L'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires

la force de tous les agents

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, après 30 mois d'activité militante concrète, a été officiellement proclamée en tant que syndicat national le 9 décembre 2009 lors du congrès extraordinaire de Créteil.

Annoncée dès avril 2008 lors du conseil fédéral de Solidaires aux Finances, puis confirmée lors de la réunion commune des conseils syndicaux du SNUI et de SUD Trésor en septembre 2008 et lors des Congrès respectifs des deux organisations en juin 2009, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires est aujourd'hui la première force syndicale unifiée de la DGFIP.

Depuis l'annonce de la fusion DGI-DGCP, à laquelle ils sont opposés, le SNUI et SUD Trésor se sont toujours exprimés d'une seule voix, face à l'administration et au ministre, en direction des agents, lors des intersyndicales ou à destination de la presse. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires est donc une réalité déjà expérimentée, qui s'est construite dans le respect et dans l'unification d'égal à égal de ses deux syndicats. C'est la première force militante de la DGFIP.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, proche des agents et de leurs préoccupations, est la force de propositions, d'actions et de proximité de tous les agents de la DGFIP.

Nos militants sont à vos côtés, quelle que soit votre filière ou votre administration d'origine, pour vous défendre, pour vous renseigner, pour faire respecter vos droits et en gagner de nouveaux.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires réaffirme son objectif de développer le syndicalisme d'adhérents et de proximité dans un but d'efficacité syndicale garante des grandes solidarités et de la défense des intérêts des agents de la DGFIP.

C'est aussi pour cela que l'Union continuera de mener un combat global sur tous les fronts pour améliorer les conditions de vie au travail et pour redonner du sens aux missions et aux hommes et aux femmes qui les exercent. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires élaborera également l'ensemble de ses revendications en partant de la défense et de la promotion des missions de service public, de son analyse des structures, des conditions de travail, des moyens, notamment en emplois, des carrières et des règles de gestion.

Le but du nouveau syndicat est de rassembler les agents de la DGFIP et de défendre :

- les valeurs du syndicalisme de propositions et d'action dans un esprit et une pratique unitaires,
- les intérêts individuels et collectifs des agents,
- toutes les missions d'un service public de qualité et de proximité,
- la justice fiscale et sociale.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires appelle les agents de la DGFIP à rejoindre le syndicat national par l'adhésion, par le vote aux élections professionnelles et par l'engagement militant.

Les élus B en CAP NATIONALE – Filière Fiscale : Présents à vos cotés

Contrôleurs 2ème classe siégeant pour la CAP de premières affectations et la CAP de titularisation

Stéphane PARDON – Bureau National

Maryline DUPUIS – 95

Béatrice MANOWSKI – 62

Laurent DELBANO – Paris Est

Contrôleurs 1ère classe siégeant pour la CAP de premières affectations et la CAP de titularisation

Maurice (momo) MARTIN -51

Christophe PAYEN – 03

Contrôleurs principaux siégeant pour la CAP de titularisation

Nathalie VIDAL-TORREILLES -66

Maurice JARJAT – 71

Christian MOURIES – BDR Marseille

Patrick COUTANT – 29

Claude DESPLATS – 81

Laurent ZOMMER – 54



Union SNUI-SUD Trésor Solidaires

ENI-ÉLÈVES

**HEURE MENSUELLE D'INFORMATION SYNDICALE
CONTRÔLEURS STAGIAIRES
SPÉCIALE 1ÈRES AFFECTATIONS**

- La procédure de rédaction (désagréments et astuces)
- Les nouveautés (bon à savoir et pièges à éviter)
- Le déroulement des opérations
- Les règles d'affectation
- Les priorités
- Les stratégies en fonction de la situation personnelle
- Comment optimiser sa demande
- Les affectations des années passées
- Questions diverses



A Noisy le Grand : jeudi 20 janvier 2011

De 13 h 45 à 15 h 45

A Clermont-Ferrand : jeudi 20 janvier 2011

De 14 h à 16 h 00

Avec la participation des CAPistes Nationaux qui siègeront lors de la CAP de «1eres affectations stagiaires».

VENEZ NOMBREUX

STANDARD GENERAL	01.44.64.64.44
GESTION B : Stéphane PARDON	01.44.64.64.24
Daniel SANCHEZ	01.44.64.64.25
FAX GENERAL	01.43.48.96.16
FAX GESTION B	01.44.64.64.40

**Sur le double de ta demande remise
à l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires,
merci d'indiquer ton adresse personnelle et
les numéros de téléphone (travail, domicile et portable) où
nous pourrions te joindre pendant ton stage pratique**

1ères affectations : les dates (projet de calendrier)

DÉPÔT des demandes	Mardi 15 février 2011
PROJET	Vendredi 1er juillet 2011
CAP	Mercredi 6 juillet 2011
RESULTATS DÉFINITIFS	Vendredi 8 juillet 2011

**Dès le 4 juillet,
les premières INFORMATIONS
sur [http ://www.snuisudtresor.fr](http://www.snuisudtresor.fr)**